



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE  
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT**

**15 février 2008**

**à Toulouse - 11, boulevard des Récollets**

**4.1**

**PPR DE VIEILLE-TOULOUSE : REVISION**

L'an deux mille huit, le quinze février à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

**Délégués présents :**

<b>GRAND TOULOUSE</b>	
ATSARIAS Roger BAYLE Jacqueline BELLANTI Gérard BERGER Jacques BEYNEY Georges BOUDOU Dany BOUSCATEL René COPPEY Stéphane DAMIN Danièle DUCERT Claude DURAND-ADER Colette	ESTIBAL Georges de FALETANS Gilles GERMAIN Louis GUILLOT René LAIGNEAU Annette MERONO Claude RAYNAL Claude SANCHEZ Francis TOLSAN François VERGE Jean-Pierre
<b>SICOVAL</b>	
ATTALI Serge BOURGEAT Fernand	VALETTE François-Régis
<b>MURETAIN</b>	
CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis	MORERE André
<b>SAVE AU TOUCH</b>	
ALEGRE Raymond CHAMBENOIT Yves	LANGOT Jean-Claude
<b>AXE SUD</b>	
AUBERT Alain	
<b>COTEAUX BELLEVUE</b>	
GIUSTI Claude	FEDOU Maxime
<b>HERS ET GARONNE</b>	
<b>COLLEGE DES COMMUNES</b>	
CORNILLEAU Michel De LAMY Marie-Ange	ROUDIÈRE Claude



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE  
LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir**

COMMENGE Jean-Claude, représenté par AUBERT Alain  
DUFETELLE Philippe, représenté par DURAND-ADER Colette  
LATTES Jean-Michel, représenté par ESTIBAL Georges  
MOUDENC Jean-Luc, représenté par LAIGNEAU Annette  
PLUMENSI Jean-Pierre, représenté par ATTALI Serge  
REME Jean-Michel, représenté par BOURGEAT Fernand

**Délégués titulaires excusé**

ALET-RICARD Marie-Ange	DEQUE Marie
ANDRE Gérard	DESCLAUX Edmond
AREVALO Henri	DIDIER Serge
BAPT Gérard	DOUSTE-BLAZY Philippe
BARBIER Monique	DUFFAUT Gérard
BARRES Alain	ESCOULA Louis
BAUDIS Florence	FRANCHINI Paul
BOLZAN Jean-Jacques	GRIMAUD Robert
BON Robert	LARRIEU Guy
BRUGOT Sandra	LE LANDAIS Monique
CARLES Joseph	MONTAGUT Jacques
CARSALADE-GAMBLIN Maïthé	PERALDI François
CHOLLET François	PEREZ Michel
CLAUX Michèle	PUJOL Pierre
COHEN Pierre	SOTTIL Alain
COQUART Dominique	SYLVESTRE Arlette
de VEYRINAS Françoise	

**Délégués suppléants excusés**

BERGE Gilbert	GARAUD Jean-Claude
BERAIL Bertrand	GIL Danielle
BOURG Jean-Claude	LASSEUBE Patrick
CASSETTA Jean-Baptiste	MARIN Claude
CHATONNAY Christian	MIGUEL Henri
CORTES Didier	PEREZ Michel
DELSOL Alain	RIVIERE Alain
DESHAYES Jean-Pierre	SANTENE Daniel
DUPRAT Georges	SAVIGNY Thierry

<b>Nombre de délégués</b>	<b>En exercice : 69</b>	<b>Présents : 36</b>	<b>Votant : 42</b>
	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Pour : 41</b>

Le Plan de Prévention des Risques Naturels inondation et mouvements de terrain "Garonne amont" a été approuvé le 3 décembre 2003. Le bassin de risques considéré couvre les 7 communes suivantes : Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Roques-sur-Garonne, Roquettes et Vieille-Toulouse.

Ce dossier fait aujourd'hui l'objet d'une demande de modification :

- Des aléas, enjeux et zonage sur le site désaffecté de l'ancienne "Fondation Marie" (centre anticancéreux),
- Du règlement de la zone "bleue" pour le risque "mouvements de terrain", par ajout d'un règlement particulier de zone sur le site de l'ancienne "Fondation Marie".

Par courrier en date du 21 janvier 2008, Monsieur le Directeur adjoint Départemental de l'Equipement de la Haute-Garonne invite donc le SMEAT à faire connaître son avis sur le projet de révision du PPR concernant VIEILLE-TOULOUSE.

### **Contenu de la révision**

Le site de l'ancienne "Fondation Marie", inexploité lors de l'établissement du PPR, est classé en zone d'aléa moyen sur la cartographie des aléas. Mais, malgré ce classement, l'absence d'enjeu identifié lors de l'élaboration du PPR, ainsi que l'aléa fort recensé sur les alentours (pente du coteau) et les désordres ponctuels observés (notamment au niveau des accès) ont conduit à inclure le site dans la zone "rouge" de la carte réglementaire.

Par courrier en date du 28 décembre 2006, la mairie de VIEILLE-TOULOUSE a fait connaître une demande de révision du PPR, s'appuyant sur un projet de réhabilitation par un promoteur immobilier des bâtiments de la "Fondation Marie" en centre de balnéothérapie.

Après appréciation par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) du Sud-Ouest de la problématique liée à la réhabilitation de bâtiments désaffectés depuis plusieurs années sur ce type de sol, l'Etat a considéré la révision du PPR possible, moyennant des mesures de précautions à prendre par le promoteur, retranscrites dans le cadre d'un projet de cahier des charges d'études géotechniques, afin de vérifier la stabilité du site et d'y apporter les solutions nécessaires éventuelles.

- ➔ La carte des aléas a été ajustée, suite à l'expertise du CETE du Sud-Ouest.
- ➔ La carte des enjeux a été mise à jour, en reportant le projet de résidence de balnéothérapie.
- ➔ La carte de zonage résultant des deux cartes précédentes a été modifiée sur le site de la "Fondation Marie" : nouveau classement en zone "bleue" d'aléa moyen, correspondant à une zone urbanisée, où la "possibilité de construction, d'aménagement et d'activités diverses peut être envisagée et où la mise en œuvre de réglementations a pour objectif de prévenir le risque et de réduire ses conséquences".
- ➔ Le Règlement de la zone "bleue" Intégrant le projet de réhabilitation de l'ancienne "Fondation Marie", est modifié par ajout d'un règlement particulier de zone sur le site. Ce règlement particulier de zone précise le périmètre retenu et autorise les travaux de réhabilitation, sous réserve d'effectuer une étude géotechnique spécifique et de mettre en œuvre les mesures en découlant. Les deux parties haute et basse du secteur sont donc distinguées et font l'objet chacune de préconisations spécifiques.

### **Décision proposée**

La demande de révision portée par la commune de VIEILLE-TOULOUSE a été jugée recevable par l'Etat, qui a engagé une expertise pour apprécier la faisabilité du projet de réhabilitation de l'ancienne "Fondation Marie".

Cette expertise a permis de considérer la révision possible, à la fois sur la cartographie réglementaire et sur le règlement associé.

Cette proposition répond au souci de réelle prise en compte des projets communaux et des enjeux qui y sont associés, exprimé par le SMEAT et les communes qu'il représente, tout en apportant une réponse acceptable à la protection des personnes et des biens vis-à-vis du risque "mouvements de terrain".

Il est donc proposé que le SMEAT émette un avis favorable sur la révision du PPR pour le risque "mouvements de terrain" sur la commune de VIEILLE-TOULOUSE.

### **Le Comité syndical**

**Après en avoir délibéré,  
décide :**

#### **Article premier :**

D'émettre un avis favorable sur la révision du PPR pour le risque « mouvement de terrain » sur la commune de Vieille-Toulouse.

#### **Article 2 :**

De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Directeur Régional et Départemental de l'Equipement et à Monsieur le maire de Vieille Toulouse.

#### **Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 22 février 2008**

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour  
Mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme**

**Le Président**

**Jean-Luc MOUDENC**